

Québec, le 18 septembre 2009

Monsieur Michel Martin
Hilti Canada Corporation
1990, rue Cyrille-Duquet, suite 142
Québec, Québec
G1N 4K8

Objet : Évaluation du produit d'ancrage Hilti HTE 50
N/Dossier : BC-09-072

Monsieur,

Le produit d'ancrage Hilti HTE 50 que vous nous avez soumis pour approbation répond à l'exigence du MTQ qui demande une résistance minimale à l'arrachement (ASTM E-488) de 40 kN. Le tableau 1 résume les valeurs obtenues.

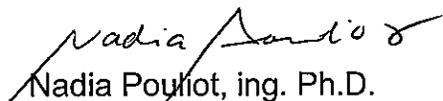
Tableau 1 – Résumé des résultats

No Échantillon	Charge (kN)	Type de rupture	Moyenne (kN)	p/r témoin %
Témoin (A)	93,8	Rupture du bloc	91,9	100,0
Témoin (B)	90,0	Rupture du bloc		
HTE 50 (A)	94,1	Rupture du bloc	98,0	106,6
HTE 50 (B)	101,9	Rupture de la barre et du bloc		

Ce produit sera inscrit à la « Liste des matériaux relatifs au béton de ciment éprouvés par le Laboratoire des chaussées, version 2010 » dans la catégorie « Produits d'ancrage des goujons et des tirants ».

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Recevez, Monsieur, nos meilleures salutations.


Nadia Pouliot, ing. Ph.D.

Secteur béton de ciment et métallurgie